

En quoi ce groupe peut-il avoir changé ma pratique ?

Benjamin Pitcho, avocat à la cour, maître de conférences, université Paris 8

Introduction par Dominique Davous :

C'est sur la thématique de l'erreur en milieu de soin que nous avons sollicité Benjamin Pitcho qui, chaque fois que nous le lui demandions, a fait bénéficier le groupe de ses compétences, de la finesse de sa réflexion et de sa capacité de s'adapter à d'autres façons de répondre qu'en faisant appel à celles qu'il utilise et maîtrise dans son métier

Lors de la journée des 20 ans, il a magistralement improvisé une prise de parole très reliée à ce qui venait de se dire, et donc en pleine connivence avec les autres orateurs. Quatre mots me viennent à l'esprit pour qualifier ce moment avec Benjamin : humour et brio, légèreté et bienveillance. Ceux qui le connaissent ne seront pas surpris.

J'ai opéré des choix et ce qui suit me semble rendre compte des points forts de son intervention.

* *

*

Ce que m'a appris ce groupe : un vrai travail. Un travail sur soi évidemment mais aussi sur :

- la nécessité impérative d'un travail pluri transdisciplinaire sur ce type de situation (*l'erreur médicale et l'aide apportée par Benjamin pour bien faire la distinction entre faute et erreur avant d'adopter le terme générique d'erreur souhaitant être une approche éthique et non juridique*). Si nous regardons aujourd'hui la salle nous voyons qu'il y a des professionnels de tous horizons et même des professionnels extérieurs au monde de la santé. C'est particulièrement intéressant. Il y a quelque chose sur le regard – et les regards qui sont croisés – qui est assez fascinant et essentiel au mode de fonctionnement de ce groupe de travail ;
- l'altérité d'une manière générale. Le point de départ de ce groupe était justement de dépasser le point de vue strictement juridique sinon cela n'aurait rien apporté. C'est l'altérité dans la parole.

Etre avocat, c'est bien sûr épouser une cause, la défendre, la porter, essayer de convaincre mais pour cela nous n'avons qu'un outil : ce n'est pas la loi, ni les règlements non plus – cela serait bien trop facile car la loi est la même pour tous et tout le monde pense avoir toujours respecté la loi – mais c'est autre chose. Le seul vecteur dont nous disposons, c'est la parole. La possibilité dans un groupe tel que celui-ci de pouvoir effectivement échanger des paroles qui sont toutes légitimes, qui se situent toutes à un même niveau de compétences, pas dans le sens de paroles professionnelles mais humaines, est quelque chose de particulièrement significatif.

Je me retrouve donc dans un groupe dans lequel tout le monde parle, au même niveau, et avec des expériences qui sont différentes. Avec un acquis qui est différent et des objectifs parfois

différents et il va falloir aménager tout cela pour le succès de chacun et pour justement dépasser la parole de chacun. C'est intéressant parce que, confronter la parole de chacun dans un espace en quelque sorte scénarisé pour pouvoir trouver une solution, c'est exactement l'objectif du procès. Au tribunal on confronte des paroles qui sont normalement antagonistes ou complémentaires – on ne va pas caricaturer, mais elles le sont – et, devant une tierce personne qui va les concilier, non pas les concilier dans le sens de les aménager l'une et l'autre mais dans le sens de trouver une solution en vue d'une pacification sociale, pour « passer à autre chose ».

Le groupe lui aussi doit parfois « passer à autre chose » et ceci dans un pur souci de pacification humaine, sociale, collective, professionnelle, sans justement passer par la case responsabilité et faute. C'est une expérience passionnante car cela permet de voir ce que nous savons tous : que la fonction juridique n'est pas la seule fonction de pacification de la société. Tout cela est clair, mais de l'avoir mis en marche comme cela, d'une manière presque informelle, sans nier l'ensemble du travail qui est fait par chacun pour organiser ce groupe, c'est une évidence. Hors de toute structure pour commencer et puis après lui donner des supports : des réunions, des séminaires d'enseignement, le film évidemment (*ndlr* « *Que reste-t-il de nos erreurs ?* »), ce soir aussi effectivement quelque chose de plus formalisé.

C'est quelque chose qui est vraiment très touchant pour moi.

C'est quelque chose qui est exactement, non pas hors de mes compétences, mais hors de ce que je fais habituellement. Habituellement on vient me voir on me dit : « Il y a une erreur, il y a une faute, qu'en pensez-vous ? », d'où demande de communication du dossier médical pour répondre à cette question du client « on attaque ou on n'attaque pas ? ». Mais là nous sommes dans quelque chose de différent. Et c'est en cela qu'il y a un travail d'altérité : altérité dans l'apprentissage du respect, du silence (vous savez comment on est à l'audience : quand vous n'avez plus rien à dire, c'est que l'éloquence passe par le silence, par le creux, savoir se taire c'est savoir parler. Il faut respecter ses silences, mais ne pas les confondre avec ceux, plus vertigineux, qui sont ceux dans lesquels la parole manque, les idées ne parviennent plus à s'enchaîner pour répondre donnant le sentiment que terre se dérobe sous vos pieds. C'est là quelque part où vous perdez pieds que vous n'avez plus la réponse).

- Dans ce groupe, on apprend aussi le questionnement et l'acceptation d'avoir des questions qui ne soient pas dotées de réponses. D'être capables de répondre par un point d'interrogation ; de répondre par un doute ; de répondre par un silence ; de répondre autrement que par une affirmation tranchée de responsabilité.

Tout cela, je l'ai appris grâce à vous.